

Notre région est concernée, elle se situe dans le périmètre (Permis) Montélimar, Nîmes et Alès, soit 4327 Km<sup>2</sup>. Vallabrix n'est peut-être pas l'épicentre, mais en l'absence de précision, il est préférable de suivre l'évolution du projet de recherche.

**Les nappes phréatiques peuvent être affectées par ces recherches, donc l'eau potable.**  
**Le Massif Central est le château d'eau de la France dit-on !**

Des sommes faramineuses seront engagées :

- 37 800 000 € Permis de Montélimar. (Qui nous concerne.)
- 40 000 000 € Permis de Villeneuve de Berg en Ardèche. (931 Km<sup>2</sup>)
- 1 720 750 € Permis de Nant près de Millau. (4414 Km<sup>2</sup>)

Des prix d'achat de terrain sont cités à 4000 €/m<sup>2</sup> dans le Gard, 390 €/m<sup>2</sup> en Lozère.

Qui peut résister à de telles offres si elles se confirment ?

Au regard des prix de terrain, il doit y avoir de gros intérêts pour les intervenants ?

Durée prévue prospection avec extraction éventuelle sans qu'aucune redevance ne soit reversée aux collectivités concernées : 15 ans (Par 5 ans renouvelables).

Parmi les intervenants : Total, GDF-Suez et bien d'autres dont Toréador-Energie.

Depuis quelques temps je me tiens informé sur ce sujet, Gard Nature en premier a lancé l'alerte via certains adhérents au fait de l'actualité et des risques encourus lors de la prospection et extraction éventuelle du gaz, sans avoir à rendre compte à la collectivité ni lui verser 1 centime.

Gard Nature est à l'origine de la diffusion des photos des engins de sondage du sol.

Egalement des articles de la presse régionale ou nationale traitent du sujet :

La Lozère Nouvelle du 4 février 2011.

La Gazette de Nîmes (Petits articles intervention de lecteurs).

Mediapart, un article sur « Toréador-Energie France » prêt à commencer les recherches.

Tous ces articles vont dans le même sens, après le passage des machines pour les recherches suivies des machines d'extraction, la nature est détruite jusqu'à des profondeurs dépassant 1000 m.

Les nappes phréatiques ne seront pas épargnées, les USA en ont l'expérience, seulement la superficie des USA est près 20 fois celle de la France, et disposent de grandes étendues désertiques ou semi désertiques, les proportions (en %) en France sont très différentes.

Natalie Kosciusko-Morizet a tenté de rassurer et obtenu un petit délai d'intervention de quelques mois, le dossier est dans les mains d'Eric Besson, ministre de l'industrie, seul décideur en la matière.

Je me permets de placer cette vidéo de Corinne Lepage (CAP-21) sur le site de Vallabrix.

Durée de lecture 12 mn maximum.

Cette vidéo est intéressante pour se faire une idée du contexte dans lequel sont engagées ces recherches concernant ce gaz non conventionnel.

Les dossiers des intervenants sont complets pour certains (Toréador-Energie France) et proches de l'être pour d'autres.

La vidéo explique la précipitation des votes de l'assemblée et ordonnances prises par les ministères concernés depuis décembre 2010 afin de faciliter les démarches et autorisations.

Cette Vidéo devrait vous permettre de vous faire une opinion assez objective sur le sujet de mon point de vue. (Faits constatés et arguments juridiques fondés pour engager des poursuites judiciaires.)

Merci de votre attention.